



SECTION « SPECIALISATION DE CADRE DU SECTEUR NON-MARCHAND »



UF6 : GESTION DE L'ORGANISATION (90 périodes)

FINALITES PARTICULIERES DE L'UF6

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'élaborer des stratégies de gestion et de développement de l'organisation
- d'en apprécier l'adéquation avec les prescriptions des autorités de tutelle, les avis des organes de concertation et des usagers
- de représenter l'organisation, en interne et en externe, en concordance avec son mandat
- de concevoir avec les professionnels les projets pédagogiques, éducatifs ou sociaux de l'organisation et les superviser

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

A partir d'une situation organisationnelle, donnée par l'enseignant ou présentée par lui et dans le respect des consignes données,

- mettre en œuvre une méthodologie organisationnelle adaptée aux problématiques rencontrées
- rédiger un rapport critique qui prenne en compte :
 - o le diagnostic argumenté du type ou des types d'organisation dont il s'agit
 - o l'analyse organisationnelle
 - o la dynamique relationnelle éventuellement conflictuelle au sein de l'équipe de professionnels
 - o l'identification des types de problèmes de gestion du personnel
 - o les contraintes et les capacités d'action du chef d'équipes
 - o les interventions proposées à son niveau et sous les différents aspects de sa fonction

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Stratégies de l'organisation» n°715720U35D1 classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

PROGRAMME DE L'UF6

A partir d'un exemple concret, dans le respect des consignes données et des règles d'usage de la langue française, l'étudiant sera capable :

Dynamiques du changement organisationnel (24p)

- d'identifier les éléments favorables et défavorables à l'évolution ou à la stabilisation de l'organisation
- de définir des stratégies de développement de l'organisation
- d'élaborer une vision prospective de l'organisation en phase avec les prescriptions des autorités de tutelle
- d'encourager une appropriation adaptée des démarches de qualité dans les pratiques des professionnels de l'organisation
- de mettre en place des processus de concertation et de décision
- de pratiquer la délégation des responsabilités et des tâches et l'évaluer
- de représenter l'organisation en interne et en externe dans le cadre de son mandat
- de favoriser l'expression des usagers en tenant compte des modalités de travail dans l'organisation
- de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets pédagogiques et éducatifs avec les professionnels en les insérant dans les projets de l'organisation et les conseiller en ces matières

Gestion du personnel (32p)

- de développer et d'entretenir des relations constructives avec les partenaires sociaux, dans les formes prescrites
- d'intégrer les principes fondamentaux de la législation relative à la sécurité et au bien-être au travail
- d'identifier les constituants fondamentaux d'une politique de gestion du personnel (monographie de fonction, recrutement, promotion, évaluation, formation continuée, etc).
- d'élaborer et d'appliquer, en ces matières, des procédures en adéquation avec les caractéristiques de l'organisation considérée

Séminaire de gestion d'une organisation du non-marchand (16p)

- de confronter ses connaissances et son expérience de la gestion aux particularités, contraintes et opportunités d'autres organisations que la sienne
- de partager et d'illustrer ses représentations des fonctions du cadre du secteur non-marchand (de pilotage, d'interface, stratégique et symbolique)
- de confronter les processus de « démarche qualité » initiés dans les pratiques des organisations et services
- d'évaluer la cohérence des systèmes en vigueur par rapport à l'idéologie sous-jacente
- actualiser ses compétences professionnelles